



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°21.175

DECISION

Concernant la fixation des tarifs du Musée de ROYAN

==°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- D'instaurer la gratuité des entrées au Musée de ROYAN pour la période allant du 19 mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021.
- Il sera remis un ticket « exonération » pour toutes les personnes (adultes et enfants) qui viendront visiter le musée pendant cette période.

Fait à ROYAN, le 05 mai 2021

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 mai 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire